25 NOVEMBRE :
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LA LOI INTÉGRALE

Le 13 octobre 2026 marque l'adoption par l'Assemblée Nationale de la proposition de **loi intégrale** contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). Ce texte entérine le développement de mesures en matières de prévention, de protection et de réparation des victime. Cette avancée est notamment le **fruit de la mobilisation féministe, associative et syndicale,** mais le combat n'est pas terminé. Le 25 novembre, rassemblons-nous pour soutenir l'adoption définitive de ce texte par le Sénat et défendre le budget 2027 actuellement débattu, dont dépend sa mise en œuvre concrète et la réalisation des objectifs ambitieux qu'il porte.

UNE AVANCÉE,

Plusieurs revendication portées par la CGT animent aujourd'hui cette loi sur le volet travail:

→ Un plan de prévention contre les VSS obligatoire pour toutes les branches et toutes les entreprises

→ Prise en compte des VSS dans les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

→ L'obligation pour les employeurs de mener des enquêtes

→ Une meilleure protection des victimes permettant des autorisation d'absences en cas de VSS

À CONFIRMER

CONTINUONS D'EXIGER PARTOUT:

→ des droits effectifs pour protéger les victimes (aménagement du temps et des espaces de travail, des possibilité de mobilité géographique à leur demande, la protection contre les sanctions)

→ la prise en charge par les employeurs des frais engendrés lorsque les VSS sont en lien avec le travail

→ des moyens et du temps dédiés aux référents violences et harcèlement pour l'exercice de leurs missions

→ des droits renforcées pour toutes victimes, quelque soit leur situation professionnelle ou administrative

LES CHIFFRES PARLENT,

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail

30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressés sexuellement sur leur lieu de travail

70% de ces victimes déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur

40% de celles qui en parlent estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur par une mobilité forcée voire un licenciement

10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour sur un lieu de travail

Le monde du travail est un lieu de rapport de force et de domination qui facilite les VSS, plus que jamais agissons, car l'emploi est une condtion d'émancipation et d'autonomie pour toutes les femmes.

ET PLUS LARGEMENT:



91% de victimes de VSS sont des femmes

83% des victimes mineures sont des filles

7% des victimes portent plaintes

94% des affaires de viol sont classées sans suites

Toutes les **2 MINUTES 30** un viol ou une tentative de viol a lieu en France

91% des victimes connaissent leur agresseurs (conjoint, père, frère, oncle, collègue, ami)

PLUS D'1 FEMME SUR 2 A DÉJÀ SUBI DES VSS EN FRANCE

97% des auteurs de violences physiques sont des hommes

85% des auteurs des violences sexuelles sont des hommes

LA CGT PJJ REVENDIQUE

→ Des plan de prévention des VSS dédiés (mise en place de dispositifs dans tous les services, accompagnés de moyens financiers et d'un suivi réel)

→ Des formations obligatoires pour l'ensemble des agent·e·s au repérage et au traitement des VSS

→ La protection des victimes de VSS au travail

→ Une égalité salariale, une évolution de carrière équitable et l'accès des femmes aux postes à responsabilité

AGISSONS !

Le rapport du mois de janvier 2026 du Haut Conseil à l'égalité alerte aujourd'hui sur la résurgence de la menace masculiniste. Plus que jamais, les professionnels de la PJJ ont un **devoir d'exemplarité** face aux publics que nous accompagnons: les jeunes nous regardent et nous écoutent, nous devons tenir un discours adapté et nous nous devons sanctionner les paroles vectrices de discriminations et refuser la banalisation des VSS.

> *Nous vivons dans un monde où les travailleuses et travailleurs du sexe sont jugés, mais pas leurs clients ; où les mères célibataires sont jugées, mais pas les pères absents ; où les victimes de viol sont jugées, mais pas les violeurs ; et où les personnes qui prennent la parole sont jugées à la place de celles qui étouffent l'affaire. Nadiya HUSSAIN*